

Contrat d'admission  
CREA Ecole de création en communication SA (ci-après CREA)

**Cycle certifiant en Stratégie Digitale - Bruxelles  
Session Mars – Juin 2019**

**I Identité et adresse privée** (remplir en lettres majuscules SVP)

Nom ..... Date de naissance .....

Prénom ..... Lieu d'origine .....

Adresse ..... Etat civil.....

NPA et ville ..... Tél.....

Mail ..... Mobile .....

Numéro AVS (seulement si domicilié en Suisse)  
.....

**Coordonnées professionnelles**

Entreprise.....

Rue.....

NPA et Ville.....

Mail .....

Tél.....

Mobile.....

( ) Copie de votre pièce d'identité à joindre

**II Coordonnées bancaires complètes pour facturation** (remplir en lettres majuscules SVP)

Titulaire du compte .....

Nom de l'établissement .....

IBAN .....

Clearing .....

Swift .....

**III Formations antérieures**

Nom de l'école	Titre du diplôme	Année(s) d'étude(s)	Diplôme obtenu	
			Oui	Non

( ) CV complet et copie de vos diplômes à joindre

#### IV Inscription

Je confirme mon inscription ferme à la session de mars à juin 2019 de la formation de l'école CREA pour un montant d'écolage total de ~~3'500 €~~ **3'000 €**.

Ne sont pas compris dans le montant de l'écolage :  
Les frais d'inscription de 100 € pour la constitution du dossier \*

Option facultative offerte :

L'accès à la plateforme Learning 7 avec le passage de la certification, valable 6 mois dès la 1ère connexion.

- Oui, je souhaite recevoir les accès à la plateforme Learning 7.  
 Non, je ne souhaite pas recevoir les accès à la plateforme Learning 7.

\* Lors de l'inscription ferme, un montant de 100 € sera perçu pour la constitution du dossier.  
Ce montant ne sera pas remboursé en cas de désistement. En revanche, si le candidat n'est pas retenu, cette finance d'inscription lui sera restituée. Le règlement est à effectuer sur le compte suivant :

**Crédit Suisse, Genève / IBAN: CH30 0483 5175 2978 1100 1 / Clearing: 4835 / Swift: CRESCHZZ80A**

**Offre « Early Booking » :** **31 janvier 2019**

**Début des cours :** **29 mars 2019**

**Fin des cours :** **22 juin 2019**

**Travail personnel de certificat :** **Juillet 2019**

#### V Modalités de paiement

Je m'engage à verser le montant de 3'000 € à CREA de la manière suivante :  
Les échéances sont à respecter même pendant les périodes de vacances.

Veuillez cocher la variante choisie :

- en 1 tranche pour un montant total de 3'000 € au 28.02.2019  
 en 3 versements, selon le plan de paiement suivant pour un montant total de 3'000 €

Versements	28.02	31.03	30.04	Total
Année 2019	1'000 €	1'000 €	1'000 €	<b>3'000 €</b>

Si la formation est co-financée par l'entreprise, les quotes-parts sont mentionnées ci-dessous.

Privé \_\_\_\_\_%                      Entreprise \_\_\_\_\_%

Si la facture est à envoyer à l'entreprise : Indiquer l'adresse précise de facturation sur la page 1 du contrat d'admission sous « Coordonnées professionnelles », puis ajouter le cachet de l'entreprise et la signature de votre direction en page 5 du présent document.

**Clauses de désistement :**

En cas de désistement avant le 28.02.19, le montant de 500 € est dû.

En cas de désistement pendant la période 28.02.19 au 28.03.19: 50% de l'écolage, soit 1'500 € est dû.

En cas de désistement pendant la période 29.03.19 au 22.05.19: 100% de l'écolage, soit 3'000 € est dû.

**Important : La résiliation du présent contrat d'admission, par l'une des parties, doit être formellement portée à la connaissance de l'autre, par lettre recommandée. L'information par courriel n'est pas admise ni valable.**

**Retard de paiement**

En cas de retard de paiement, auquel l'étudiant s'engage par le présent contrat, et après le 3ème rappel en courrier recommandé, le solde total de l'écolage est automatiquement exigible sans délai. CREA se réserve le droit de procéder au recouvrement du solde échü par voie juridique sans autre avis préalable.

**Résiliation**

En cas de résiliation des rapports contractuels, l'étudiant reconnaît, par le présent contrat, devoir les montants mentionnés sous « clauses de désistement » pour chacune des périodes décrites et s'engage à procéder au règlement du solde qui sera dû, selon la période à laquelle interviendra la résiliation (selon les clauses de désistement rappelées ci-dessus). Le présent engagement vaut reconnaissance de dette pour les montants mentionnés sous « clauses de désistement ».

**Clauses de résiliation pour force majeure**

En cas de force majeure reconnue par l'école (« ... tombent sous la notion de force majeure les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible »). L'étudiant pourra résilier le contrat qui le lie à CREA et devra s'acquitter des montants d'écolage du semestre en cours.

**VI Documents à fournir pour le dossier de candidature**

- le contrat d'admission dûment complété, daté et signé
- 1 curriculum vitae
- 1 copie des diplômes
- 1 justificatif du paiement de la finance d'inscription (100 €)
- 1 copie de votre pièce d'identité
- 1 copie de votre carte AVS (seulement si domicilié en Suisse)

Le dossier complet doit être envoyé à l'adresse suivante ou à [info@creageneve.com](mailto:info@creageneve.com) :  
CREA Ecole de création en communication SA  
Rte des Acacias 43  
1227 Genève – Acacias

L'inscription du candidat à CREA devient définitive après la validation du dossier par la Direction.

CREA se réserve le droit, en cas de participation insuffisante, d'annuler la formation.

L'étudiant s'engage à respecter la réglementation en usage à CREA.

En cas de litige, les parties désignent exclusivement Genève (siège de CREA) comme for juridique.

..

Par ma signature, j'accepte les conditions du contrat d'admission et du règlement d'admission « Cycle Certifiant en Stratégie Digitale – Genève » en annexe.

**ETUDIANT**

Lieu et date

Signature de l'étudiant(e)

.....

.....

**ENTREPRISE**

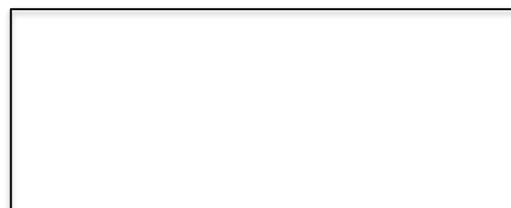
Lieu et date

Signature de la direction de l'entreprise

.....

.....

Cachet et signature de l'entreprise :



**CREA**

Lieu et date

CREA Ecole de création en communication SA  
René Engelmann  
Directeur

.....

.....

## **Règlement d'admission « Cycle Certifiant »**

*Article 1 :* Le participant peut obtenir le contrat d'admission soit sur le site internet de l'école ou lors d'un entretien individuel ou encore lors d'une séance d'information.

*Article 2 :* Le contrat d'admission et ses annexes sont à renvoyer selon la date prescrite pour garantir l'accès de la session visée. La participation est validée par le paiement de la finance d'inscription.

*Article 3 :* La décision est communiquée au candidat dans un délai de 20 jours ouvrables. *La décision est ferme et irrévocable.* En cas de refus, les frais d'inscription sont remboursés dans un délai de 4 semaines.

*Article 4 :* En cas d'annulation d'inscription par des étudiants admis, ceux-ci doivent impérativement le signaler par lettre recommandée à CREA et les clauses de désistements mentionnées dans le contrat d'admission s'appliquent.

*Article 5 :* Le candidat a la possibilité de rattraper au maximum 2 jours de cours lors de la prochaine édition, sous réserve de places disponibles. Il doit informer CREA de son souhait de rattrapage par mail.

*Article 6 :* Le Certificat de fin de formation est remis à l'étudiant uniquement lorsque que la totalité de l'écolage est réglée.

*Article 7 :* Tous les cas litigieux sont gérés par le service juridique de CREA et aucun droit de recours n'est possible sur le processus d'admission.